

L'équipe « La Seyne 2020, l'énergie positive » s'engage à

Appliquer la démarche “zéro déchet, zéro gaspillage” au
niveau local

Synthèse de 9 chantiers clés en vue des élections municipales de 2020

*La démarche “Zero Waste” ou “zéro déchet, zéro gaspillage” vise à réduire la production de tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production sur l'ensemble de la planète. Loin de se limiter à la sphère privée ou entrepreneuriale, **le Zero Waste est aussi un projet politique, qui peut être mené à l'échelle d'un territoire.** Au-delà de la réduction de l'impact environnemental, les bénéfices d'une démarche poussée de réduction des déchets au niveau local sont nombreux : baisse des coûts, création d'emplois locaux, amélioration du cadre de vie, lien social, résilience...*

Dans le cadre des élections municipales, l'association Zero Waste France et son réseau de groupes locaux appellent les différents candidats à s'approprier la philosophie et les enjeux de l'application d'une démarche zéro déchet au niveau local et à l'intégrer dans les programmes électoraux. Ce document liste 9 chantiers essentiels pour donner corps à cette démarche d'un point de vue politique.

Une partie de l'ouvrage "Territoires Zero Waste : comment révolutionner la gestion locale des déchets" (sortie prévue le 20 juin) est dédiée à l'approfondissement de ces neuf chantiers et à la méthode d'application de cette politique à l'échelle d'une collectivité locale.

❑ Chantier 1 - S'attaquer au plastique et aux emballages jetables

Les déchets plastiques constituent un déchet particulièrement polluant. D'une part, les collectivités peuvent agir en réduisant l'usage du jetable au sein de leurs services (gobelets, bouteilles). Sur le domaine public, il est possible de prendre des arrêtés limitant le recours au jetable (événementiel, restauration, secteur touristique). D'autre part, il est possible de soutenir les alternatives locales, en facilitant l'accès à l'eau potable sur l'espace public, et en soutenant le retour de la vente en vrac ou des dispositifs de consigne.

❑ **Chantier 2 - Mettre en place une solution pour les biodéchets**

Les déchets organiques constituent environ un tiers des ordures résiduelles enfouies ou incinérées. Les collectivités ont une responsabilité de premier ordre pour former les foyers au compostage domestique (distributions de composteurs, formations). Surtout, elles peuvent essayer les points de compostage collectif, et accompagner les usagers au montage des projets. Dans les zones urbaines, la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets permet d'aller capter les gisements là où le compostage collectif est insuffisant.

❑ **Chantier 3 - Adopter la tarification incitative**

La plupart des collectivités dites "performantes" sont celles qui, entre autres actions, ont mis en place une tarification incitative des déchets. Elle consiste à asseoir une partie de la facture des usagers sur la quantité de déchets produite, le poids et/ou le volume. Selon les retours d'expérience, elle produit des effets notables en trois à quatre ans, et une diminution de 20% à 70% des ordures résiduelles est observée. Les entreprises sont également concernées par les dispositifs de redevance spéciale, qui permettent de les responsabiliser et d'optimiser le tri.

❑ **Chantier 4 - Accompagner les initiatives dans le champ de la réutilisation et du réemploi**

Les collectivités peuvent faciliter l'émergence de lieux permettant le réemploi et la réutilisation des objets sur leurs territoires, comme les ressourceries (accès au foncier, attraction de structures existantes par essaimage). Sur le long terme, elles ont un rôle de facilitation de l'accès au gisement (zones de dons en déchèterie par exemple), de financement des structures et d'aide à la visibilité. Des projets comme la "déchèterie à l'envers" (Smicval Market) permettent également de populariser la seconde main.

❑ **Chantier 5 - S'attaquer au gaspillage alimentaire**

Au sein de leurs administrations, les collectivités peuvent réduire le gaspillage alimentaire par des actions de sensibilisation, ainsi que la mise en place du tri des déchets alimentaires (dans les cantines par exemple), qui permet de mieux identifier les défaillances. Le soutien aux acteurs engagés localement permet également une action de fond, des investissements stratégiques pouvant faciliter la gestion d'inventus (camion frigorifiques, logistique). Des outils publics peuvent être mobilisés pour faciliter l'émergence de projets, comme l'accès aux cuisines publiques pour la re-préparation d'inventus en nouveaux produits (confitures...).

❑ **Chantier 6 - Promouvoir les textiles sanitaires réutilisables**

Les textiles sanitaires sont les déchets parmi les plus retrouvés dans les ordures résiduelles des collectivités qui présentent les meilleures performances en termes de gestion des déchets. Sensibiliser à l'usage des couches lavables est un levier crucial, d'une part en passant par les crèches municipales et l'adaptation des infrastructures, d'autre part *via* la sensibilisation des usagers (prêts de kits d'essai, aides à l'achat). En outre, la sensibilisation et l'information des femmes à l'utilisation de protections hygiéniques lavables reste encore trop peu répandue, et des synergies avec les services de santé peuvent être mises en place.

❑ **Chantier 7 - Généraliser le tri à la source**

Le tri permet de sauver une partie des déchets de l'enfouissement ou de l'incinération. La sensibilisation dès le plus jeune âge doit être généralisée, notamment via le tri des biodéchets au sein des cantines. La clarification des consignes de tri et l'utilisation de nudges permettent d'améliorer le geste de tri. Dans les villes, la mise en place du tri dans l'espace public et le "hors foyer" permettent de capter plus de déchets recyclables (dispositif Trilib' à Paris), en particulier dans les zones où tous les immeubles ne sont pas équipés, ou à afflux touristique important.

❑ **Chantier 8 - Agir via la commande publique de fournitures, services et travaux**

Les achats publics sont un levier, dans les spécifications techniques des cahiers des charges et critères de notation, pour réduire notablement le recours au jetable (par ex. les barquettes jetables dans les cantine scolaires). L'anticipation des achats, sur le modèle de la commission d'anticipation mise en place à Paris, permet de mieux prendre en compte l'exigence d'économie circulaire, et exiger des candidats des durées de garantie plus importantes, ou le bannissement de certains matériaux ou pratiques.

❑ **Chantier 9 - Accompagner les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire**

Les projets entrepreneuriaux autour du zéro déchet se multiplient, comme autant de relais sur un territoire pour réduire certains flux de déchets (vrac, lutte contre les gaspillages, réemploi, etc.). Les collectivités peuvent utiliser leurs propriétés et réseaux pour faciliter l'émergence de ces initiatives, voire animer des clubs d'entrepreneurs pour accélérer l'implantation des projets.



A propos de l'association Zero Waste France :

Zero Waste France est une association environnementale fondée en 1997. Elle a pour mission de promouvoir la réduction des déchets, et plus largement, une meilleure gestion de nos ressources. Pour cela, Zero Waste France fait connaître les démarches zéro déchet, zéro gaspillage aux citoyens, élus et entreprises, les accompagne dans leurs initiatives de terrain et les alerte sur les impacts environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux de nos déchets. L'association compte plusieurs milliers d'adhérents et plus de 60 groupes locaux citoyens, répartis sur tout le territoire français.